

DECLARATION DE L'UL CGT

Non à la fermeture du commissariat :

Le pays change de gouvernement mais la RGPP, instituée par la précédente majorité balayée par les dernières élections continue de s'appliquer. Ce n'est pas cela qu'ont voulu les électeurs de ce pays et du Comminges.

Comme la CGT l'a dénoncé à de multiples reprises, la RGPP a été conduite avec brutalité sans aucune concertation avec les organisations syndicales. Motivée pour l'essentiel par un objectif d'économie à court terme, elle s'est traduite par des dizaines de milliers de suppressions d'emplois avec pour conséquences des abandons de missions, le creusement des inégalités territoriales, l'accroissement de la désertification et une baisse de la qualité du service public. Les réorganisations de service menées à la hussarde ont affecté gravement les conditions de travail des agents et perturbé de façon durable le service rendu aux usagers.

Aujourd'hui une nouvelle étape est franchie dans notre région avec la menace de la suppression du commissariat de police à Saint Gaudens.

Ce sont plus de cinquante familles, installées pour un certain nombre durablement en Comminges qui participent à la vie sociale et associative qui risquent de faire les frais d'une décision brutale et technocratique, méthode que l'on pouvait croire abandonnée.

De plus ce n'est pas le remplacement de la CSP par la gendarmerie qui garantira le maintien du service rendu. On a pu constater lors des dernières restructurations que le taux de remplacement était de 1 policier par 0,7 gendarme. (Tant sur les restructurations sous la loi LOPSI que sous la RGPP). Concernant l'efficacité, elle est proportionnelle aux nombres d'agents en place. Là aussi le rapport de la cour des comptes est édifiant.

Face à la montée de la délinquance l'argument massue est de baisser le nombre d'agents de la sécurité publiqueAinsi on aura moins de faits constatés : bravo aux mathématiciens du Ministère de l'Intérieur !

Nous constatons également que le regroupement des directions de la police et de la gendarmerie au sein du ministère de l'intérieur ne permet pas le maintien du commissariat et la coopération entre les deux entités. Les seules passerelles sont les mutations du personnel : où que l'on se tourne, la flexibilité est toujours du côté du salarié ...

Cette menace de suppression du commissariat nous semble de mauvaise augure pour la réinstallation du TGI à St Gaudens.

La CGT a contribué sans ambiguïté au changement de majorité, elle est en droit de demander des comptes à ce nouveau gouvernement et celui-ci doit respecter l'avis des citoyens et des forces qui les représentent.